
Approche des notions

La diversité à l'université a de multiples acceptions.

Il s'agit bien sûr de la diversité sociologique, d'origine et de genre du côté des étudiants comme des personnels. Cela suppose que chaque université ait une bonne connaissance des données qui la concernent, les analyse annuellement dans ses conseils et en tire les conséquences en termes d'actions. Cette diversité suppose aussi une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Dans une seconde acception, la notion de « diversité » renvoie aussi aux dispositifs ou cursus de soutien en licence pour les bacheliers technologiques ou pour les étudiants en difficulté, aux cursus d'excellence pour les étudiants pouvant et désirant bénéficier de programmes soutenus et exigeants, aux cycles préparatoires intégrés, aux passerelles entre formations de niveau licence, ou entre masters recherche et professionnels et écoles d'ingénieur, à la formation continue, à l'apprentissage...

Diversité : Ce terme est d'usage récent en France, il a remplacé les termes de :

- Intégration pour les populations d'origine étrangère
- Adaptation pour les personnes souffrant d'un handicap
- Parité pour les femmes

La diversité sous tend que ce sont les mêmes processus qui sont à l'œuvre dans le phénomène d'exclusion, de relégation ou de plafond de verre. La notion de diversité a surtout l'incroyable mérite de ne pas opposer ni de hiérarchiser les discriminations et de présenter la différence, quelle qu'elle soit, non plus comme un handicap, mais comme un atout.

Parler de diversité vise à répondre de façon positive et audacieuse au défi républicain qu'est la promesse d'égalité. (*Définition issue du discours inaugural de Bariza Khiari, sénatrice de Paris au colloque du 9 mars 2009 sur la diversité dans l'enseignement supérieur*)

Egalité des chances : Actions destinées à faire en sorte que tous les individus partent du même « point de départ », au bénéfice d'individus ou de groupes potentiellement défavorisés. Cette démarche suppose par exemple d'accepter qu'un candidat handicapé bénéficie de conditions particulières pour passer les tests de recrutement et ainsi disposer des mêmes chances qu'un candidat non handicapé de prétendre au poste à pourvoir. (*Définition de la charte de la diversité en entreprise www.charte-diversite.com*)

Réussite : Succès, résultat favorable

Excellence : Degré éminent de perfection.

Mérite : Ce qui rend quelqu'un (ou sa conduite) digne d'estime, de récompense, eu égard aux difficultés surmontées

Clotilde Marseault
Chargée de mission diversité de la CPU